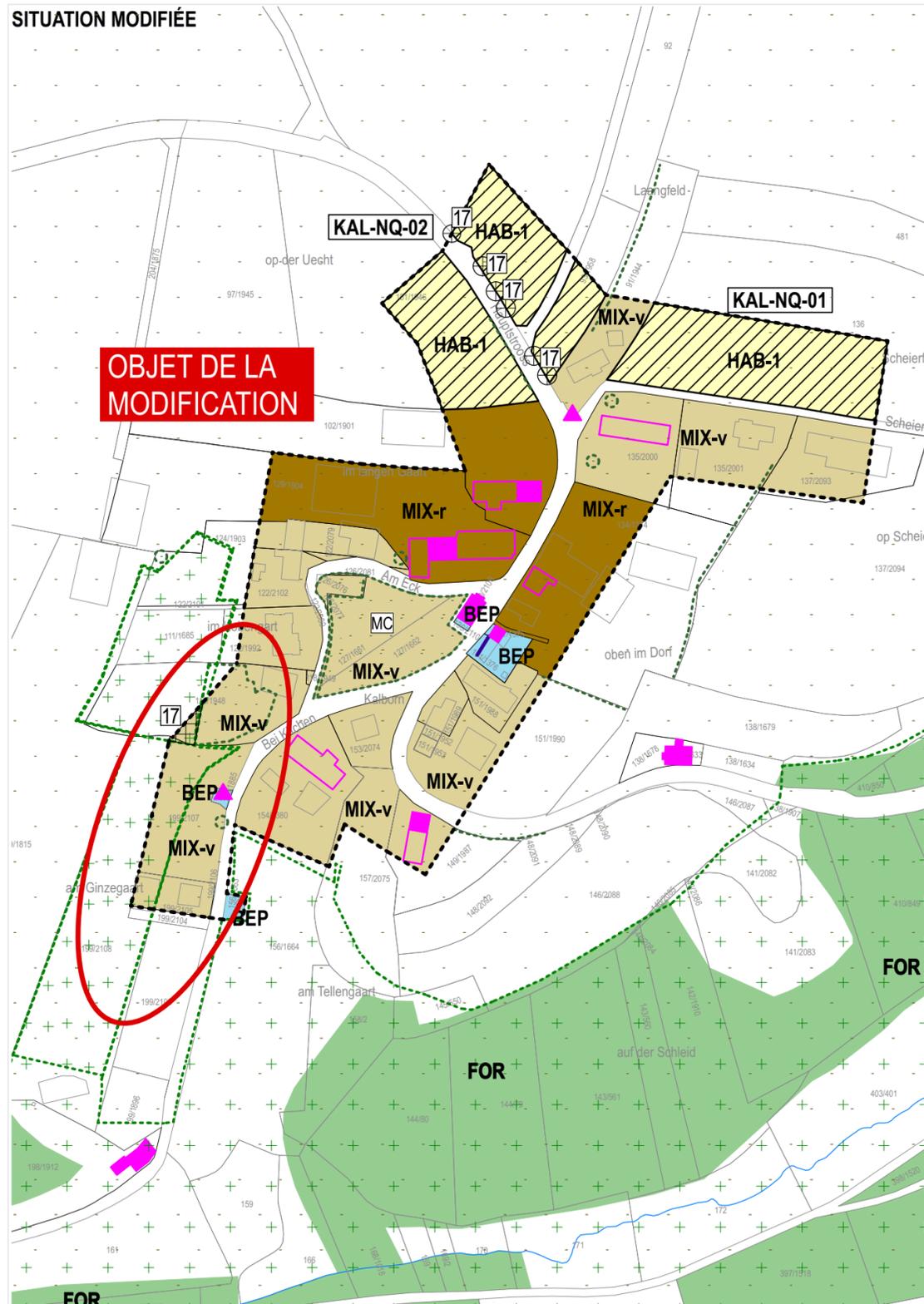
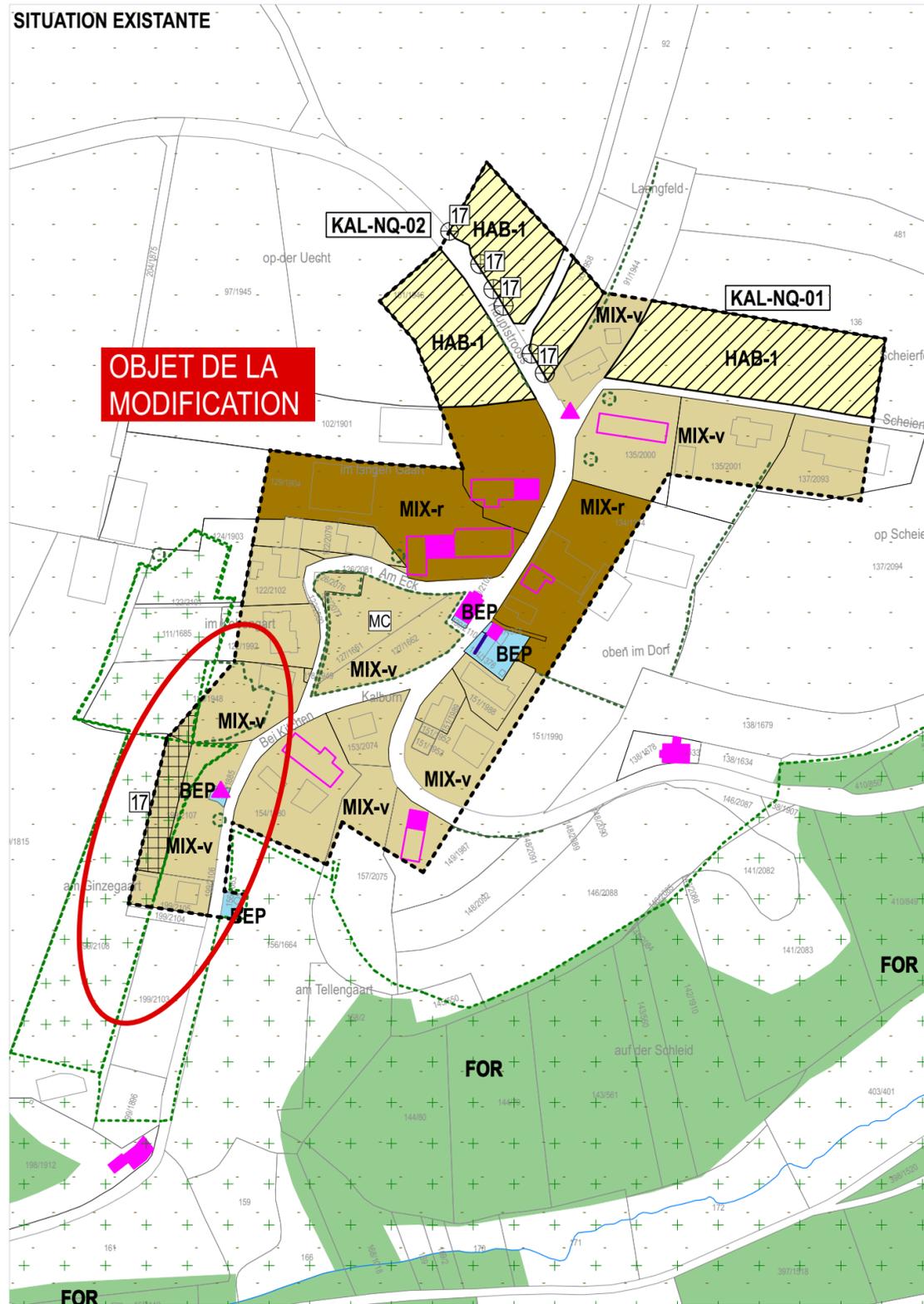


© ORIGINE FOND DE PLAN - DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG-COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES - PHOTOGRAPHIES AERIENNES 2010 / PLAN CADASTRAL NUMERISE PCF 028+058+086 DU 2018



LEGENDE

FOND DE PLAN	
	BATIMENT EXISTANT
	LIMITE PARCELLAIRE
	LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
	TOPONYMIE
	N° DU PARCELLE
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES BD-TOPO (A TITRE INDICATIF)	
	RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE
	RUISSEAU / COURS D'EAU
PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)	
ZONES DE BASE	
Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées	
	zone d'habitation 1
	zone d'habitation 2
Zones mixtes	
	zone mixte urbaine
	zone mixte villageoise
	zone mixte rurale
	Zone de bâtiments et équipements publics
Zones d'activités	
	zone d'activités économiques communale type 1
	zone d'activités économiques communale type 2
	zone d'activités économiques régionale
	Zone commerciale
Zones spéciales	
	zone spéciale-ASSA
	zone spéciale-SYNP
	Zone de gares ferroviaires et routières
	Zone de sport et de loisirs - Camping
	zone de sport et de loisirs - Golf
	zone de sport et de loisirs - Jeunesse
	zone de sport et de loisirs - Jeux
	zone de sport et de loisirs - Sport
	zone de sport et de loisirs - Vacances
	zone de sport et de loisirs - Robbescheier
	Zone de jardins familiaux
	Zone verte
	zone agricole
	zone forestière
	zone de parc public
	zone de verdure
	Délimitation de la zone verte
ZONES SUPERPOSEES	
	Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
	Zone d'aménagement différencié
	Zone d'urbanisation prioritaire
Zones de servitude "urbanisation"	
	zone de servitude "urbanisation" - intégration paysagère
	zone de servitude "urbanisation" - tampon
	zone de servitude "urbanisation" - non adificandi
	zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau
	zone de servitude "urbanisation" - Art. 17
Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"	
	couloir pour projets routiers ou ferroviaires
Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal	
	secteur protégé de type "environnement construit"
	construction à conserver
	petit patrimoine à conserver
	alignement d'une construction existante à préserver
	gabarit d'une construction existante à préserver
ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES	
	à l'aménagement du territoire
	station GSM selon PDS "Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles"
	à la protection de la nature et des ressources naturelles
	à la protection des sites et monuments nationaux
	à la gestion de l'eau
Informations complémentaires à titre indicatif	
	Biotope
	Mesures en rapport avec les "continues ecological functions"
	Mesures compensatoires